

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Katya DOUCET, M. Daniel DANFLOUS, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Procuration(s) :**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
21 mars 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI

Date d'affichage
21 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

et publication du

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 29/03/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	18 505,27
- un excédent reporté de :	183 979,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	202 484,79
- un déficit d'investissement de :	36 996,27
- un excédent des restes à réaliser de :	12 814,40
Soit un besoin de financement de :	24 181,87

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	202 484,79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	24 181,87
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	178 302,92
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	36 996,27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEISSAN

Maire RIVIERE François

Le secrétaire de séance SAINTE-MARIE Jean-Pierre

